

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 2 mai 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina, Gilles Martin et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adjointe administrative, M^{me} Sylvie Dionne, fait la lecture de l'ordre du jour.

17-05-01

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensés d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-05-02

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 6 : M. Michel-Ange Nicolas a débuté en tant que Technicien en loisirs.

Point 9 : La Municipalité a décidé d'attendre l'orientation du gouvernement provincial avant de procéder à l'adoption d'un règlement sur les animaux.

Point 11 : Les travaux de peinture sur le camion ont été fait.

Point 14 : Nous avons une confirmation du dépôt de notre 2^{ième} demande au programme TECQ.

Pour le dossier du chemin Dumais – Nous avons présenté le dossier en audience à la CPTAQ, le 25 avril dernier. Nous attendons donc un retour de la CPTAQ.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Présentation et approbation du rapport financier 2016

ATTENDU QUE le rapport financier pour l'année 2016 et le rapport de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton ont été déposés ;

ATTENDU QUE la lecture du rapport est effectué par M^{me} Audrey Lavoie de chez Raymond Chabot Grant Thornton ;

17-05-03

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le rapport financier annuel 2016 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant soient acceptés.

ADOPTÉ

7. Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des états financiers de l'année 2017 ;

ATTENDU QUE cette offre de service pour l'année 2017 est la suivante :

Vérification des états financiers 2017	5 350 \$ plus taxes
Consolidés	2 150 \$ plus taxes
Inclus la présentation des états financiers au conseil municipal	
Mandat pour Recyc-Québec	800 \$ plus taxes
Total des honoraires	8 300 \$ plus les taxes

17-05-04

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

8. Octroi du contrat pour l'asphaltage du chemin de la Petite-Anse

ATTENDU QUE le conseil procède à un appel d'offres pour l'asphaltage du chemin de la Petite-Anse sur environ 600 mètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 28 avril 2017 à 14h00 et qu'elle a reçu les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Prix de la soumission incluant les taxes
Les Entreprises Lévisiennes	63 495,00 + tx = 73 003,38 \$
Gervais Dubé Inc	54 453,48 + tx = 62 607,88 \$
Construction BML	53 374,00 + tx = 61 366,76 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est Construction BML ;

17-05-05

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil octroi le contrat d'asphaltage du chemin de la Petite-Anse sur environ 600 mètres à Construction BML au montant de 53 374,00 \$ avant taxes.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

9. Contrat pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour l'asphaltage du chemin de la Petite-Anse

ATTENDU QUE le Conseil veut s'assurer que les travaux d'asphaltage seront réalisés selon les normes de qualité demandées au devis de l'appel d'offre ;

ATTENDU QUE le Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. a fait une offre de service au montant de 2 196,25 \$ avant taxes ;

17-05-06

IL EST PROPOSÉ M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Laboratoire d'Expertise Rivière-du-Loup inc. au montant de 2 196,25 \$ avant les taxes.

QUE le Conseil autorise que les crédits budgétaires soient pris dans le programme TECQ.

ADOPTÉ

10. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales / Élaboration des plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Kamouraska a obtenu un avis favorable du MTMDET

17-05-07

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉ

11. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales / Réalisation des travaux

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance des modalités d'application du Volet- Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTDMET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Kamouraska a obtenu un avis favorable du MTDMET ;

17-05-08

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local au niveau 1 et 2 selon les modalités établies dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales.

ADOPTÉ**12. Demande de CA pour le nettoyage des ponceaux en bordure du fleuve**

ATTENDU QUE le CA #7430-01-01-0236200 pour le désensablement des extrémités de ponceaux sur les rives du fleuve Saint-Laurent arrive à échéance le 23 août 2017 ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être réalisés régulièrement ;

17-05-09

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil mandate la directrice générale à réaliser la demande de modification du CA pour le dégagement des extrémités des ponceaux sur les rives du fleuve Saint-Laurent et à signer tous documents relatifs à cette demande.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 328,00 \$ pour la demande de modification du CA.

ADOPTÉ**13. Soumission pour la carte Vélo**

ATTENDU QUE pour la saison estivale, la Municipalité doit faire imprimer des cartes vélos suffisamment pour la saison ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Base 132 pour la mise à jour et l'impression des cartes vélos au montant de 782,00 \$ plus taxes ;

17-05-10

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Base 132 pour la mise à jour et l'impression des cartes vélos.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 782,00 \$ plus taxes pour la mise à jour et l'impression des cartes vélos.

ADOPTÉ**14. Soumission pour le dépliant de la halte d'information**

ATTENDU QUE pour la saison estivale, la Municipalité doit faire imprimer des dépliants touristiques suffisamment pour la saison ;

ATTENDU QUE le dépliant subira une modification importante au niveau du format et du graphisme ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de S-pace Signalétique pour la mise à jour et l'impression des dépliants touristiques au montant de 965,00 \$ plus taxes ;

17-05-11

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de S-pace Signalétique pour la mise à jour et l'impression des dépliants touristiques.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement au montant de 965,00 \$ plus taxes pour la mise à jour des dépliants touristiques.

ADOPTÉ

15. Priorités 2017 pour la réalisation du plan de développement durable

ATTENDU QUE le Conseil et le Comité de développement ont procédé à la mise à jour du plan de développement durable en avril 2017 ;

ATTENDU QUE le plan de développement durable 2012-2016 a été prolongé jusqu'à janvier 2018 ;

ATTENDU QUE le plan de développement durable est réalisé à environ 80 % ;

ATTENDU QUE plusieurs objectifs du plan de développement durable sont en cours ou en continu ;

ATTENDU QUE le Comité de développement débute des travaux de réflexion sur l'attractivité de notre communauté ;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas reçu le dépôt des conclusions du comité de développement sur les actions possibles pour améliorer l'attractivité de notre communauté et qu'il désire faciliter la mise en place de celles-ci ;

17-05-12

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil continue pour 2017 de prioriser les objectifs établis dans le plan de développement durable 2012-2016 soit les finalités suivantes :

- Épanouissement de la société, saine gouvernance et solidarité intergénérationnelle ;
- Cohésion territoriale ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux naturels et adaptations aux changements climatiques ;
- Dynamique de développement éthique et responsable.

ADOPTÉ

16. Programme Accès-Loisirs Kamouraska

ATTENDU QUE des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme ;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite rendre accessible les loisirs aux citoyens qui la composent ;

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité a reçu une présentation du programme au conseil des maires de la MRC, le 8 février 2017 ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska souhaite voir les municipalités s'engager en ce sens ;

17-05-13

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte d'engager la participation de la municipalité dans la diffusion et la promotion du programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25,00 \$.

ADOPTÉ**17. Résolution de la municipalité de Rivière-Ouelle pour le maintien d'un service continu au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière**

ATTENDU QUE diverses décisions et orientations issues de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et la mise en place du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent suscitent des préoccupations au sein de la population, lesquelles sont partagées par les élus, et soulèvent des inquiétudes quant à l'étiollement graduel des services de santé à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière ;

ATTENDU QUE la rupture de service anticipé en raison de la fermeture annoncée du bloc opératoire pour trois semaines durant la période estivale à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière ;

ATTENDU QUE cette fermeture va à l'encontre du principe d'« offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes » énoncé dans la planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

ATTENDU QUE l'importance du maintien de la qualité et de la diversité des services de santé au Kamouraska, et plus spécifiquement, de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour une desserte adéquate à la population ;

ATTENDU QUE la présence de services de santé de proximité fiables et continus est essentielle au dynamisme de la région, à son attractivité et à la rétention de la population ;

17-05-14

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle signifie au ministre qu'il ne tolère pas la rupture de service annoncée au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière et demande que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin d'assurer le maintien d'un service continu.

QU'il rappelle au Ministre que la mission du ministère, est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessibles un ensemble de service de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec. Par souci de cohérence avec cette mission et afin d'assurer un desserte adéquate à la population du Kamouraska et des environs, le bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière doit demeurer ouvert en toute circonstance. Le maintien et la consolidation des services de santé de notre hôpital sont clairement une priorité régionale.

QU'il est également résolu de transmettre la présente au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barette, à la présidente et directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, madame Isabelle Malo, et à monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

ADOPTÉ**18. Gravelage du Chemin Dumais**

ATTENDU QUE notre inspecteur des travaux publics a effectué un estimé des coûts ;

ATTENDU QUE pour faire le gravelage de ce chemin, 8 voyages de 12 roues à 120 \$ chacun serait nécessaire ;

ATTENDU QU'environ 6 heures de nivelage serait nécessaire à 65 \$/heure ;

ATTENDU QUE selon les calculs, le gravelage du Chemin Dumais est estimé à 1 350,00 \$ plus taxes ;

17-05-15

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise les travaux de gravelage du Chemin Dumais tel qu'indiqué.

ADOPTÉ

19. Demande de dons

17-05-16

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 30 \$ au Baseball mineur La Pocatière
- 25 \$ au Club de Gymnastique Gymagine inc.

ADOPTÉ

20. Approbation des comptes

COMPTES PAYÉS EN AVRIL 2017	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	17 450.16 \$
Régie intermunicipale en protection incendie	7 910.12 \$
Régie intermunicipale Matières résiduelles	23 225.04 \$
Ferme Pierre Garon pour dernière partie déneigement citerne ch. petite-anse	359.30 \$
Sylvie Dionne frais de déplacement	229.50 \$
Transport en Vrac pour le contrat de déneigement dernier versement	28 424.70 \$
Nancy Fortin pour frais cellulaire	23.00 \$
Vidéotron pour le bureau municipal	275.24 \$
Vidéotron pour la salle du tricentenaire	34.96 \$
Vidéotron pour le 106 rue de l'Église	32.66 \$
Bell Mobilité pour cellulaire René Lambert	82.19 \$
Bell Canada pour internet à l'usine	92.10 \$
Bell Canada Téléphone à L'usine	95.11 \$
Hydro Québec	
101, chemin de la Petite-Anse Citerne	55.79 \$
Usine Traitement des eaux usées	927.85 \$
Poste de pompage numéro 1	88.34 \$
Poste de pompage numéro 2	147.02 \$
Poste de pompage numéro 3	138.52 \$
Poste de pompage numéro 4	104.67 \$
Poste de pompage numéro 5	86.47 \$
Bloc Sanitaire chemin de la Pointe	100.71 \$
106, rue de l'Église	673.18 \$
Caserne	520.85 \$

Bureau municipal	2 608.79 \$
108, rue de l'Église	164.17 \$
117A, chemin Sud de la Rivière	1 780.78 \$
104, rue Casgrain, citerne Deschênes	222.08 \$
pour les lumières de rue	616.46 \$
Sous-total des incompressibles :	90 654.80 \$
COMPTES A PAYER DU MOIS D'AVRIL 2017	
Service SG inc	373.67 \$
Véolia	580.72 \$
Nancy Fortin	44.64 \$
Groupe Géomatique Azimut	57.49 \$
MRC de Kamouraska	16 188.78 \$
Services Sanitaires Roy	398.72 \$
Journal le Placoteux	106.93 \$
Garage N, Thiboutot	340.42 \$
Municipalité de Mont-Carmel	305.42 \$
Transport en vrac St-Denis	3 198.86 \$
Fonds de l'information foncière	20.00 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	628.50 \$
Débosselage Thériault	2 168.94 \$
Groupe Caillouette et ass.	85.66 \$
Tech mini mécanique enr	195.40 \$
Agro Enviro Lab	166.71 \$
Groupe Dynaco	96.29 \$
Location JC Hudon	121.81 \$
Ferme Jaslyn enr	574.87 \$
Base 132	5.75 \$
BuroPlus La Pocatière	454.05 \$
Carquest	20.36 \$
Informatique IDC	831.63 \$
Roberto Ouellet	179.36 \$
Eco-L'eau	6 667.39 \$
Chauffage RDL	729.10 \$
Ville de Rivière-du-Loup	2 037.38 \$
Centre de Service St-Philippe	247.78 \$
Géatan Benoît	750.00 \$
Entretien Chloratech inc	417.26 \$
Monsieur Louis-Georges Simard	151.90 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	38 145.79 \$
GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER	128 800.59 \$

17-05-17

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

21. Correspondance

- Lettre du MDDELCC concernant l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement ;
- Lettre du MDDELCC relatif au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ;
- Lettre du MAMOT relatif à la programmation de travaux de voirie locale ;
- Dépliant de la CTRO pour l'assemblée générale annuelle ;
- Lettre de la MRC de Kamouraska concernant la résolution num. 147-CM2017 ;
- Lettre du MTMDET concernant une aide financière pour l'entretien du réseau routier ;
- Lettre du Parti Québécois Côte-du-Sud pour la levée du drapeau à l'occasion de la journée nationale des Patriotes ;
- Lettre de Moreau Avocats concernant la vérification comptable 2016 ;
- Lettre de Co-éco relatif à la mise en place de la taxation incitative des matières résiduelles ;
- Lettre de l'Institut de recherche en économie contemporaine
- Lettre de la MRC de Kamouraska relatif à la résolution num. 093-CM2017
- Lettre de la SAAQ concernant sa campagne de sécurtié à vélo ;
- Lettre du MSPQ relatif à un programme général d'aide financière lors du sinistre en mai 2013.

22. Varia

Présentation du règlement de la MRC pour la régie interne des séances du conseil.

Marche pour l'avenir de l'hôpital de La Pocatière : 7 mai à 13 h 00.

23. Période de questions

Question : En référence au règlement sur la régie des séances du conseil, sera-t-il possible de poser plus d'une question sur le même sujet afin de vider le sujet en question ?

Réponse : Il s'agit d'éviter les débordements, c'est une période de questions et de réponses et non d'argumentaires. Normalement, un participant devrait se limiter à une question et une sous-question sur un sujet.

Question : Concernant l'asphaltage du Chemin de la Petite-Anse, il me semble que la fin du chemin vers St-Denis est en piètre état. C'est également le cas pour le chemin de la Cinquième-Grève Est.

Réponse : En effet, ces chemins doivent être travaillés. Nous faisons ce qui est possible compte tenu de nos ressources financières.

Question : Concernant un règlement québécois éventuel sur les chiens, avons-nous un support de la MRC pour demander de l'aide du gouvernement relativement à l'application d'un tel règlement ?

Réponse : Pour l'application de ce genre de règlement, la municipalité doit avoir accès à une fourrière, ce qui représente des coûts assez élevés. Nous soulèverons la question avec la MRC relativement à une demande d'aide financière au gouvernement et en vue de développer une approche commune.

Question : Il y aura peut-être lieu de faire une représentation en commission parlementaire ?

Réponse : Nous en parlerons au préfet de notre MRC qui est en même temps sur le conseil de la FQM.

Question : Ce que vous nous avez présenté dans le point varia, c'est un aperçu de ce à quoi peut ressembler un règlement sur la régie des séances du conseil ?

Réponse : En effet, nous apprécions les questions des citoyens présents au conseil. Cependant, les séances du conseil doivent se dérouler dans l'ordre. Nous irons avec une réglementation uniquement si on juge qu'il y a de l'abus et que ça devient requis pour le bon déroulement des séances.

Question : Dans le procès-verbal de mars, il est écrit que le chemin pour le Boisé de l'Anse a coûté 133 000 \$

Réponse : Ce sont tous les frais à date rattachés au chemin d'accès au développement du Boisé de l'Anse incluant le paiement au propriétaire.

Question : Est-ce qu'il y a un règlement à venir pour les minis maison ?

Réponse : Il n'y a rien de prévu encore. Effectivement, nous devons examiner la question. Toute construction exige un permis de construction et une superficie minimale de la maison est exigée.

24. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 30 mai 2017 à 19h00.**

25. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 6 juin 2017 à 20h00.**

26. Levée de la séance

17-05-18

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale, secrétaire-trésorière